**Entretien périodique des systèmes thermodynamiques : le nouveau contrat édité par la CAPEB est disponible !**

**Ce nouvel outil remplace le contrat d'entretien « PAC et systèmes de climatisation » devenu obsolète avec la parution du décret du 28 juillet 2020 et son arrêté d’application du 24 juillet 2020. Il intègre notamment la liste des opérations d’entretien et un modèle d’attestation d’entretien réglementaire à remettre au client.**

Le c[ontrat d’entretien des systèmes thermodynamiques – (Pompes à chaleur, systèmes de climatisation](https://boutique.capeb.fr/contrat-d-entretien-des-systemes-thermodynamiques-pompes-a-chaleur-systemes-de-climatisation-document-numerique.html), …) est disponible au format numérique sur la [E-Boutique CAPEB](https://boutique.capeb.fr/homepage).

**Pour commander :**

<https://boutique.capeb.fr/contrat-d-entretien-des-systemes-thermodynamiques-pompes-a-chaleur-systemes-de-climatisation-document-numerique.html>

**RAPPEL :**

Le 29 juillet 2020, est entré en vigueur l'obligation d'entretien des systèmes thermodynamiques de puissance nominale comprise entre 4 et 70 kW (générateurs de chaleur ou de froid).

**ATTENTION :**

Ne sont pas concernés les systèmes thermodynamiques destinés uniquement à la production d’eau chaude pour un seul logement.

Les chauffe-eaux thermodynamiques font l’objet d’un contrat d’entretien spécifique également disponible sur la E-boutique CAPEB.

N’oubliez pas d'en informer votre client !